



Plan national de prévention des déchets 2014-2020

Synthèse des observations du public

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site Internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 4 décembre 2013 au 4 février 2014 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

89 répondants ont déposé des observations qui portent sur les points suivants :

- Objectifs du projet de plan : vingt-cinq répondants estiment que le projet de plan n'est pas suffisamment ambitieux et souhaitent que les objectifs de réduction des déchets soient revus à la hausse et quantifiés pour les déchets des activités économiques (DAE). Un répondant estime que le plan a des idées pertinentes, mais rejoint les vingt-cinq répondants en ce qui concerne l'ambition du plan d'actions. Un répondant demande qu'il y ait davantage de résultats et d'actions concrètes. Deux répondants souhaitent que les objectifs soient fixés par produit. Trois répondants estiment que les actions et moyens prévus ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs mentionnés. Un répondant suit l'avis de l'Autorité Environnementale en demandant que les objectifs soient davantage axés sur la réduction même de la production de déchets, et donne l'exemple des actions « sacs plastiques » et « stop-pub » pour lesquels il n'y aurait pas de certitudes concernant une diminution des quantités produites.
- Vocabulaire et définitions : Un répondant souhaite que la notion de déchet soit revue pour que la réutilisation soit prise en compte dans la prévention. Un répondant estime que les « stylos non rechargeables et rasoirs jetables » ne font pas partie des produits fortement générateurs de déchets.
- Outils de suivi du plan : Trois répondants estiment qu'il est nécessaire de développer dans le plan les outils de suivi des actions et objectifs. Un répondant rappelle la grande nécessité pour les administrations publiques de se doter d'outils de quantification et de caractérisation des déchets. Un répondant demande que le calendrier pour les objectifs de réduction pour l'éco-conception par filière et pour la mise en place de l'éco-modulation soit défini et précisé.
- Indicateurs : Un répondant demande que la production de déchets à l'étranger pour les produits importés soit prise en compte. Celui-ci demande également que l'indicateur global 2 « découplage consommation/production de déchets ménagers et assimilés » prenne en compte tous les déchets produits en France, et notamment les DAE. Il demande également que l'indicateur 4 « découplage de la production de déchets non dangereux non minéraux des activités économiques (hors BTP) et du PIB » intègre les déchets dangereux, et qu'un

calendrier soit mis en place pour l'indicateur 8 « découplage entre PIB et consommation intérieure apparente de matière ».

- Déchets des activités économiques (DAE) : Quatre répondants souhaitent que les DAE soient davantage pris en compte dans le plan. Deux répondants souhaitent que la responsabilité soit davantage portée par les industriels. Deux répondants souhaitent que davantage d'actions soient prévues pour réduire la production des déchets dans le BTP. Un répondant souhaite que les déchets du BTP soient une priorité. Un acteur souhaite que seuls les déchets des Travaux Publics soient concernés par le plan car ils représenteraient 80 % des déchets du BTP. Un répondant demande qu'il soit renoncé à la mise en place d'obligations contraignantes réglementaires selon les résultats de l'évaluation d'engagement volontaire. Deux répondants demandent que les déchets issus de l'agriculture et de la sylviculture soient inclus dans le plan.
- Aides et incitations économiques : Onze répondants souhaitent que le plan prévoie davantage d'aides et incitations financières. Parmi eux, trois répondants souhaitent que des aides financières soient accordées pour soutenir et développer la filière économique basée sur la réparation. Un répondant souhaite que des aides financières soient accordées aux entreprises afin de les aider à réduire la quantité d'emballages. Deux répondants souhaitent que des aides financières soient accordées aux entreprises pour l'utilisation d'un matériau autre que le plastique et biodégradable. Un répondant souhaite que les dispositifs d'aide soient généralisés mais ne justifie pas son propos.
- Fiscalité : Vingt-cinq répondants demandent que la tarification incitative soit développée. Parmi eux, trois souhaitent que la tarification incitative devienne obligatoire. Un répondant demande que davantage de moyens soient alloués à sa mise en œuvre. Un répondant demande que la tarification incitative soit développée pour les entreprises. Un répondant demande que la tarification incitative soit supprimée, au motif qu'elle engendrerait trop de biais (dépôt des ordures ménagères dans les poubelles des voisins ou des communes limitrophes n'ayant pas mis en place la tarification incitative). Quatre répondants demandent que la redevance spéciale soit appliquée. Un répondant souhaite que la TEOM soit augmentée. Deux répondants demandent qu'une taxe soit créée pour les produits fortement générateurs de déchets. Un répondant demande que la TVA pour la réparation et maintenance automobile soit réduite. Trois répondants demandent que soit mise en place une fiscalité favorisant les produits éco-conçus et ayant une longue durée de vie.
- Système de consigne : Cinq répondants souhaitent que le système de consigne soit réintroduit et développé, notamment pour les bouteilles. Un répondant émet des doutes quant à la possibilité de la généralisation de la consigne en raison du besoin d'un maillage territorial fort pour assurer le traitement des emballages consignés, et qui n'est pas garanti aujourd'hui.
- Durée de vie des produits : Vingt-sept répondants demandent que la lutte contre l'obsolescence programmée soit associée à des mesures concrètes, en rendant obligatoire la disponibilité des pièces détachées et les notices de réparation. Un répondant souhaite que la prévention des déchets via les REP soit soutenue pour allonger la durée de vie des produits. Trois répondants souhaitent que la durée minimale de garantie soit étendue.
- Réparation, Réemploi et réutilisation : Deux répondants souhaitent que le réemploi et la réutilisation soient favorisés. Un répondant demande que davantage de moyens soient alloués à l'économie de fonctionnalité. Un répondant n'est pas favorable à la mise en place d'un système de garantie des produits réparés ou d'occasion, et estime que l'obligation juridique de résultat vis-à-vis du client est suffisante.
- Emballages : Dix répondants demandent que les emballages soient limités. Trois répondants demandent que les pratiques de sur-emballage cessent. Un répondant demande que des incitations financières soient octroyées aux entreprises afin de diminuer les emballages. Un

répondant souhaite que la réglementation soit plus contraignante sur la conception des emballages. Un répondant demande que la responsabilité des emballages soit davantage portée par l'industrie agro-alimentaire. Un répondant souhaite qu'une taxe soit imposée sur le sur-emballage. Un répondant souhaite que la vente au détail soit favorisée.

- Ressourceries et recycleries : Deux répondants demandent que les ressourceries et recycleries soient développées. Un répondant parmi eux demande aussi que les plates-formes d'échange et de vente dans le BTP soient développées.
- Déchets des cours d'eau : Un répondant remarque que la récupération des déchets dans les cours d'eau ainsi que les eaux usées ne sont pas pris en compte dans le plan et demande que ça le soit.
- Déchets verts et biodéchets : Onze répondants demandent que le compostage soit favorisé, de manière individuelle, collective, ou via la collecte des biodéchets. Parmi eux, un répondant souhaite qu'il y ait obligation de créer des maisons de compostage à chaque construction d'un nouveau quartier. Un répondant demande que le tri et la collecte des biodéchets devienne une obligation.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : Trois personnes demandent que la lutte contre le gaspillage alimentaire soit plus soutenue. Parmi elles, une personne demande qu'il soit fait obligation pour les supermarchés de donner aux associations leurs produits deux jours avant la date de péremption. Un autre répondant demande que la lutte contre le gaspillage alimentaire concerne tous les acteurs, et pas seulement les consommateurs.
- Sensibilisation et communication : Dix répondants souhaitent qu'il y ait davantage de sensibilisation. Un répondant demande que les programmes d'éducation à l'environnement soient développés dans toutes les écoles, et que cela émane de l'Etat. Un répondant insiste sur la nécessité de sensibiliser les acteurs du BTP. Un répondant estime qu'il est important de plus communiquer, et notamment sur la consultation du plan. Un répondant estime que le consommateur doit être mieux informé sur la durabilité du produit qu'il achète. Un répondant souhaite que la communication, publicité et marketing liés aux produits écologiques soit davantage encadrée.
- Réglementation : Cinq répondants souhaitent que le plan prévoie des mesures contraignantes. Un répondant souhaite que la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) soit renforcée. Un répondant souhaite que le rôle des éco-organismes en matière de recherche et développement soit accru. Un répondant souhaite que soit créé un observatoire national indépendant de la gestion des déchets et des observatoires locaux et que le statut des éco-organismes soit réformé afin de garantir leur indépendance et leur mission d'intérêt général. Ce répondant souhaite également que soient intégrées des obligations de réduction à la source et de réutilisation dans le cahier des charges des éco-organismes. Un répondant demande que le plan national de prévention des déchets 2014-2020 soit mis en cohérence avec les autres plans et programmes territoriaux. Un répondant souhaite que les produits polluants et non dégradables soient interdits. Huit répondants demandent que les actions soient associées à des sanctions et mesures répressive en cas de non-respect des mesures prévues. Un répondant demande que la répartition des compétences soit modifiée afin que les collectivités n'aient plus en charge la gestion des déchets.